

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 14 mai 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 2, 3 et 4 mai 2018

2018 DAC 551 Subvention (35.200.000 euros) pour l'Établissement Public Paris Musées, chargé de la gestion des musées de la Ville de Paris.

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu les articles L. 1412-2, L. 2221-1 et suivants et les articles R. 2221-1 et suivants du Code générale des collectivités territoriales relatifs à la création et à la gestion des régies à autonomie financière et à personnalité morale ;

Vu la délibération 2012 SG 153 – DAC 506 en date des 19 et 20 juin 2012 par laquelle est créé un établissement public local, dénommé Paris Musées (régie personnalisée dotée de la personnalité juridique et de l'autonomie financière) à caractère administratif chargé de la gestion des musées de la Ville de Paris ;

Vu le projet de délibération, en date du 17 avril 2018, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose d'accorder une subvention d'investissement d'un montant de 35,2 millions d'euros intégrant une enveloppe ferme de 4,6 millions d'euros dont 1 million d'euros pour l'acquisition d'œuvres d'art à l'établissement public Paris Musées ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Est attribuée à l'établissement public Paris Musées, au titre de l'année 2018, une subvention d'investissement d'un montant maximum de 35.200.000 euros intégrant une enveloppe ferme de 4.600.000 d'euros dont 1.000.000 d'euros pour l'acquisition d'œuvres d'art.

Article 2 : Les dépenses correspondantes seront imputées sur le budget d'investissement 2018 de la Ville de Paris, sur les AP 1804485, 1804596 et 1804789, au chapitre 204, nature 2041533, sur la rubrique 3141.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO